



Documents mis à disposition pour la mise en œuvre du Challenge :

- Une affiche de l'évènement pour chaque Club affilié.
 - Une invitation à venir participer au Challenge à personnaliser en fonction de son Club.
 - Le descriptif des 4 épreuves :
 - Le grand 8
 - Le yoyo
 - Le feu d'artifice
 - La cible
 - Une grille de résultats
 - Retrouvez l'ensemble des documents sur notre site internet en cliquant sur le lien ci-dessous :
- <https://alpesdusudbasketball.fr/panier-dor/>

RAPPEL :

Seuls les licencié(e)s de la catégorie U10-11, né(e)s en 2013 ET 2014 peuvent participer au challenge du Panier d'or.

Tous les U10 et U11 doivent être évalués sur ces épreuves.

Contact pour répondre à toutes vos questions :

Amélie PELLOUX

Conseillère Territoriale Alpes du Sud Basket

ctfasbb@gmail.com

RÈGLEMENT

- Un ou une licencié(e) "fille" ou "garçon" ne peut participer s'il n'est pas licencié dans un club des Alpes du Sud
- Le respect des dates de naissances 2010 et 2011 est incontournable pour participer aux épreuves. Aucun licencié U8 et/ou U9 ne peut participer aux épreuves, même si un licencié (une licenciée) est surclassé(e) en U10-11.
- Le ballon mis à disposition pour passer les épreuves sera uniquement le taille « 5 ».
- La hauteur des paniers sera OBLIGATOIREMENT 2m60.
- Les Clubs ont la charge de l'organisation du Challenge en interne.
- Le Comité Départemental diffuse l'information à tous les Clubs à l'aide des visuels et documents mis à disposition.
- Les Clubs renvoient la grille de résultats à la date fixée à ctfasbb@gmail.com.
- En parallèle des épreuves du challenge, une initiation au 3x3 sera mise en place lors des phases clubs et de la phase Comité.
- Le concept **J.A.P.** (« je **J**oue, j'**A**rbitre, je **P**articipe) est alors proposé aux jeunes joueurs et joueuses du 3x3.
 - o Apprentissage des règles
 - o Apprentissage de la gestuelle
- Lors des épreuves individuelles de la phase Départementale, en cas d'égalité, pour définir un podium, il sera demandé de repasser l'épreuve « LA CIBLE » jusqu'à obtention d'une différence de score pouvant départager les joueurs.
- Aucun cumul de points ne sera fait avec les épreuves initiales.
- Pour la Finale Départementale, le Comité Territorial s'accorde sur le nombre de participants par club.
- Les Comités Départementaux peuvent ajouter sur l'onglet « participants » d'autres joueuses et joueurs en plus du podium Départemental.
- Pour la Phase Départementale, en cas d'indisponibilité de l'un des joueurs, il sera demandé au joueur classé juste après de prendre la place.
- Lors des phases clubs et départementale, les épreuves seront jugées comme il est indiqué sur les fiches des épreuves mises à votre disposition sur le site du Comité Territorial des Alpes du Sud.
- Un briefing sera organisé avec les accompagnateurs responsables des clubs.
- Lors de l'entraînement des candidats aux épreuves, il sera fait un rappel des épreuves et du jugement de celles-ci.



INFORMATIONS

La phase Club :

Les clubs ont jusqu'au 15 JANVIER 2023 pour mettre en place le challenge en interne.

Les clubs via retour de la grille de résultats envois le document par email pour le **19 JANVIER 2024 au plus tard**

à : ctfasbb@gmail.com

Les obligations :

Sportives :

Chaque Club devra informer le Comité de la date de la phase club.

Communication :

Les différents comptes rendus, articles de presse et photos sont à adresser à : comeventasbb@gmail.com

La phase Départementale : le 11 février 2024.

La finale du challenge individuel :

Le Comité territorial recueille les résultats des clubs et définit le mode opératoire pour proposer un maximum d'enfants à la finale départementale.

Le challenge par équipe :

Tous les inscrits participeront au moment de la phase départementale :

- à un initiation au 3X3
- Initiation à l'arbitrage

Retrouvez les vidéos de démonstration des épreuves sur le site du Comité.

